

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019**

L'an **deux mille dix-neuf** et le **vingt-cinq** du mois de **novembre** à **17 heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 novembre 2019.**

Date d'affichage : **21 novembre 2019.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER - Lionel VOGEL –

Absents représentés :
M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO ;
M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO ;

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2019/43 Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 02

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette décision modificative concerne des virements de crédit :

- En section de fonctionnement : pour des dépenses concernant le personnel communal qui doivent être majorées pour faire face au remplacement du personnel indisponible ;
- En section d'investissement : Monsieur le Maire informe les élus présents que Madame le Percepteur a demandé à la commune de comptabiliser la facture de frais de branchement ENEDIS à l'article 21534 : Installations des réseaux d'électrification.

Il précise qu'il convient aussi de prévoir un crédit supplémentaire dans l'opération :
Eglise de Montagnac (opération désamiantage)

Après avoir vérifié les comptes de la Commune, il est possible de procéder aux virements de crédits suivant :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	21	21318	117	Eglise Saint Pierre	+ 6 600 €
D	I	21	21534	OPFI	Réseaux d'électrification	+ 5 900 €
D	F	012	64111		Rémunération principale	+ 5 000 €

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	204	20422	ONA	Pers. droit privé – Bâtiment	- 5 900 €
D	I	020	020	OPFI	Dépenses imprévues	- 6 600 €
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 5 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PROCEDER** au virement des crédits suivants, sur le budget de la Commune 2019 :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	21	21318	117	Eglise Saint Pierre	+ 6 600 €
D	I	21	21534	OPFI	Réseaux d'électrification	+ 5 900 €
D	F	012	64111		Rémunération principale	+ 5 000 €

Crédits à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	204	20422	ONA	Pers. droit privé – Bâtiment	- 5 900 €
D	I	020	020	OPFI	Dépenses imprévues	- 6 600 €
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 5 000 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

